

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----  
PRESIDENDE DU CONSEIL D'ETAT  
-----  
CABINET DU CHEF DE L'ETAT  
-----

DECRET N° 70/52 / du 24/2/70  
portant nomination du Capitaine KAKOULA-KADY  
Hébert de l'Armée Populaire Nationale en qua-  
lité de Directeur du Service Central du Maté-  
riel Automobile de l'Etat -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO, CHEF  
DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT -

VISAS

Vu la Constitution de la République Populaire du Congo, promulguée  
le 30 Décembre 1969 -

Vu le Décret N° 69/231 du 16 mai 1969 portant création du Service  
Central du Matériel Automobile de l'Etat -

D.G.T. Vu le Décret N° 69/231 du 16 mai 1969 portant nomination de Monsieur  
KHONO Pascal en qualité de Directeur du Service Central du Matériel Automobile  
de l'Etat -

Vu l'additif N° 007/SENN en date du <sup>16</sup> février 1970 à la décision N°  
0005/SENN en date du 9 février 1970 relative à l'affectation aux fonctions ci-  
viles des officiers de l'Armée Populaire Nationale.

Le Conseil d'Etat entendu  
D E C R E T E

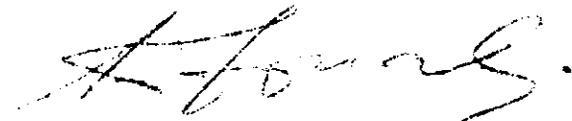
D.F.

Article 1er: Le Capitaine KAKOULA-KADY Hébert de l'Armée Populaire Nationale  
est nommé Directeur du Service Central du Matériel Automobile de l'Etat en rem-  
placement de Monsieur KHONO Pascal appelé à d'autres fonctions.

Article 2: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise  
de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République  
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

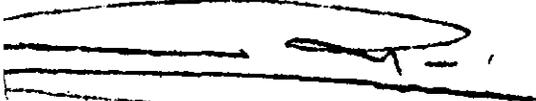
C.F.

Fait à Brazzaville le 24 FEVRIER 1970



Commandant Marien N'GOUABI

Pour le Président de la République  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
d'Etat -  
Le Vice-Président du Conseil d'Etat  
chargé du Plan et de l'Administration  
du Territoire -

  
Commandant ALFRED RAOUL

P. Le Ministre des Finances et du Budget  
Le Ministre du Commerce, de l'Industrie  
et des Mines,

  
Ch. M. S I A N R D -